

Parc National Calanques : Notre avis sur la version3 du projet de Charte

Soumis par Sophie
Dernière mise à jour : 24-06-2011

Communiqué de presse de CoLLeCt-IF et La Ciotat Coeur de Parc (LCCP)
Jeudi 23 juin 2011

Nous ne voulons pas d'un Parc National des Calanques au rabais !

« La démarche consensuelle est un objectif que nous devons tous atteindre. Elle permet de nous "engager" avec "responsabilité" dans la démarche constructive avec une conscience de l'importance de la place que nous occupons. En revanche le consensus mou est un travers que nous paierons tous. L'opposé du consensus mou n'est pas le consensus dur, mais le consensus ! C'est celui qui dure... seul garant d'une absence de frustration et d'un développement durable et soutenable. » Alain MATESI Président de CoLLeCt-IF et Co Fondateur du collectif La Ciotat Cœur de Parc

Le Parc National des Calanques résulte d'un sondage favorable qui ne peut laisser indifférent. Dans ce sondage se manifeste, par l'ensemble de la population locale, une reconnaissance et une confiance dans le travail associatif. Le message est positif et le PNC est perçu comme un véritable outil de protection et une ambitieuse opportunité de Développement Durable tournée vers la Méditerranée. La spécificité du territoire à tous les niveaux et l'impossibilité pour la France d'avoir un endroit de substitution en Méditerranée, pour répondre à une démonstration d'exemplarité duplicable au niveau mondial, en font un enjeu capital aux multiples opportunités. La préservation des espaces et des espèces, le développement d'une stratégie économique orientée autour du bassin Méditerranéen et la possibilité de répondre intelligemment aux ambitions et engagements Internationales, notamment en faveur de la stratégie de la Biodiversité marine, sont des objectifs prioritaires. Rappel des objectifs de la stratégie marine: Réserves intégrales marines, respect de la « Trame bleue marine » et développement d'un réseau d'aires marines protégées sur 10 % de notre ZEE avant 2012 (pour atteindre 20 % en 2020). Comme le souligne la FNE-URVN, dans la procédure de création du parc, les organisations environnementales soulignent l'absence de avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN). Le projet, lui, dans sa version 3 manque d'ambition et dans son opacité crée de la polémique. Nous demandons que l'ensemble des espaces retenus par l'arrêté de prise en considération du 30 avril 2009 soit maintenu en cœur de Parc National, et tout particulièrement les sites classés et les sites inscrits, Natura 2000. Nous demandons que l'ensemble des périmètres proposés pour être classés en cœur, aire optimale d'adhésion et aire maritime adjacente, soit cohérent et basé sur des fondements écologiques. Nous demandons la réintégration en cœur de Parc de la calanque de Port-Miou, les espaces terrestres détenus par le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres sur la presqu'île ainsi que la totalité de sa partie marine, soient réintégrés en cœur de Parc. Concernant la commune de Cassis, nous mettons quelques doutes sur le devenir et le maintien des zones en AOA (Aire Optimale d'Adhésion). Nous demandons que les Zones de Non Prélèvement marine (Z.N.P.) soient plus cohérentes et plus ambitieuses compte tenu des enjeux écologiques, économiques et sociaux. En accord avec l'avis du Conseil Scientifique et Pédagogique du G.I.P nous demandons : a. Classer le secteur du « Plateau des Chèvres » en Z.N.P., en lieu et place de la cuvette de Cortiou dont l'intérêt écologique n'est pas pertinent en l'état. b. Classer les calanques exceptionnelles En Vau et Port-Pin en Z.N.P., compte tenu de leur valeur patrimoniale, de leur caractéristique emblématique et de la possibilité qu'elles offrent à un large public de pouvoir visualiser facilement les résultats bénéfiques de l'effet réserve, ce qui n'est le cas d'aucune des zones proposées en l'état, facilitant ainsi leur acceptation sociale. Nous demandons que les espaces marins compris jusqu'au Cap Sicié soient maintenus en aire maritime adjacente. Outre les liens forts de solidarité écologique (Baie de La Ciotat classée Natura 2000 en mer en 2009) et d'usages avec le cœur marin, ce classement permettra de garantir la cohérence et la synergie de la politique de protection et de valorisation du futur Parc National des Calanques avec les initiatives de gestion intégrées des zones côtières, de protection d'espaces marins ou de recherches scientifiques. Concernant le rejet de « boues rouges » en provenance de l'usine de Gardanne, nous demandons que soit mentionné explicitement dans la charte le non renouvellement de l'autorisation de tous rejets quels qu'ils soient au-delà du 31/12/2015 et la non utilisation de la conduite (canalisation) existante. Concernant la gouvernance, nous demandons une meilleure représentativité des associations environnementales. Les associations et les citoyens en général regrettent que le nombre de personnalités représentées en matière de protection de la nature soit maintenu à trois. Il est important que les associations de protection de l'environnement puissent être présentes en nombre suffisant pour que les enjeux environnementaux soient pris en compte à leur juste valeur.

Alain MATESI
Président-Fondateur de CoLLeCt-IF
Co-Fondateur du collectif "La Ciotat Coeur de Parc"